



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-02-15

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert « Les STENTORS » organisé par SAS WAOU PRODUCTIONS – 2 bis rue du Pont de l'Eure – 75020 PARIS représenté par Mathieu SEMPERE le samedi 20 mai 2023

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de monsieur Mathieu SEMPERE, organisateur et producteur de SAS WAOU PRODUCTIONS, cité ci-dessus pour l'organisation d'un spectacle « **LES STENTORS** ».

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des-Pommiers pour la réalisation du concert le samedi 20 mai 2023 à 21 heures.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des-Pommiers pour le concert organisé par SAS WAOU PRODUCTIONS cité ci-dessus devant avoir lieu le samedi 20 mai 2023 à 21 heures.

ARTICLE 2 : La mise à disposition de la cathédrale sera à titre gratuit de 16 heures à minuit.

ARTICLE 3 : Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Mathieu SEMPERE, cité ci-dessus représentant SAS WAOU PRODUCTIONS.

Fait à Sisteron, le 15 février 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230215-2023_02_15D